

Fiche inscription brocante /vide ta chambre du 18 mai 2025

Je soussigné(e )

Nom et prénom………………………………………………………………………………………………. (N° de la pièce d’identité joindre une photocopie)

Adresse………………………………………………………………………………………………………….

Ville………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone ……………………………………………………………………………………………………..

Email……………………………………………………………………………………………………………

Déclare sur l’honneur :

-ne pas être un professionnel

-ne vendre que des objets personnels et usagés ( article L 310-2 du code de commerce)

-ne pas partciper à plus de deux brocantes durant l’année civile en cours ( article R321-9 du code pénale

Fait à ……………………………………le ……………………………

Signature

Nombre de mètre linéaire souhaités ( limité à 50 exposants ) 1,5€ le ML

Document à retourner à l’APPEL avant le 5 mai 2025

Attestation devant être remise à l’organisateur qui la jondra au registre pour remise au maire de la commune d’organisation

Règlement

1. Cette manifestation est interdite aux professionnels
2. Seuls les particuliers sont autorisés à exposer ; ils ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés
3. Tout exposant doit être membre de l’APPEL de l’école des oiseuax
4. Un particulier ne peut participer à plus de deux ventes au déballage par an , dans le département
5. Une pièce d’identité doit être présentée
6. Le droit de partcipation est de 1 , 5 € le ML
7. La vente d’animaux , de produits alimentaires ou d’alcools est interdite
8. Chaque exposants s’engage à remporter ses invendus
9. L’association n’est en aucun cas responsable de la qualité des objets vendus ni des prix praitiqués
10. L’accueil des exposants débutera de 7 h à 8h 30 le 18 mai 2025
11. L’horaire de la manifestation : 9h -17h
12. Départ des exposants à partir de 17h30
13. La circulation des véhicules sur le lieu de la manifestation est interdite de 8H30 à 17H30
14. La manifestation se tiendra dans la cour de l’école des oiseaux
15. Les emplacements sont attibués par ordre d’arrivé et dans la limite des places disponibles , l’attribution des emplacements ne pourra être contesté le jour du vide grenier

Signature avec la mention « lu et approuvé »